

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 56-2017

Nombre de Conseillers : 10

Séance du 30 NOVEMBRE 2017

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 novembre à 18h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard. Mme TRUCH Céline

**Absents excusés :** M.POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

**Absent non excusé :** M. FAURE Jean Claude

**Secrétaire de séance :** M. Gérard MEYSSONNIER

**Objet:** emprunt C26NFP011PR- intérêts capitalisés non comptabilisés

Le Maire expose à l'assemblée qu'en 2014, le contrat de prêt cité ci-dessus a été réaménagé et cela a donné lieu à capitalisation des intérêts pour un montant de 5 115.12 €.

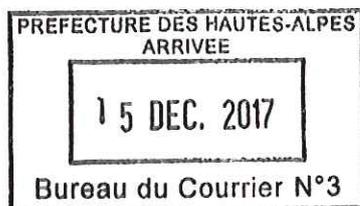
Aucune opération n'a été enregistrée afin de permettre cette comptabilisation ; le maire propose donc de rectifier cela en décidant la reprise des excédents capitalisés afin de reconstituer le capital de l'emprunt.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte de reprendre les excédents capitalisés de cet emprunt afin que le montant des dettes soit conforme.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30.11.2017

Le Maire



Commune de LARDIER et VALENÇA  
Hautes-Alpes